

AVEC LA GARANTIE DOMMAGE* MICHELIN X® WORKS™ VOUS MAÎTRISEZ COMPLÈTEMENT VOTRE BUDGET



**Garantie
Dommage**



**EN CAS DE DOMMAGE
ACCIDENTEL VOUS SEREZ
REMBOURSÉ DE LA VALEUR
RESTANTE DE VOTRE PNEU.**

SIMPLE ET GRATUIT!

- 1 /** Inscrivez-vous sur **MyAccount** via le site myaccount.camion.michelin.be/ myaccount.transport.michelin.lu
- 2 /** Connectez-vous à MyAccount et enregistrez vos pneus MICHELIN X® WORKS™ dans un délai d'un mois suivant la date de facturation*
- 3 /** En cas de dommage accidentel, déclenchez sur MyAccount la garantie dommage en 4 clics puis déposez le pneu concerné chez votre revendeur*
- 4 /** Vous recevez ensuite un mail vous indiquant l'acceptation de la garantie et le montant de votre remboursement*
- 5 /** Votre remboursement est disponible chez votre revendeur

* Voir conditions générales de l'offre.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE

Bénéficiaire

Tout client utilisateur* ayant acheté des pneus MICHELIN X® WORKS™ XZY ou XDY (315/80 R 22,5 et 13 R 22,5), MICHELIN X® WORKS™ HD Z ou D (315/80 R 22,5) ou MICHELIN XZY3 (385/65 R 22,5) chez un revendeur professionnel de pneumatiques ** ou dans le cadre de l'achat d'un véhicule neuf équipé de ces pneumatiques, à partir du 1^{er} Janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, en Belgique et au Luxembourg et ayant enregistré ces pneus selon la procédure décrite ci-dessous.

Pneus couverts par la Garantie Dommage

Tous les pneus MICHELIN X® WORKS™ XZY ou XDY (315/80 R 22,5 et 13 R 22,5), MICHELIN X® WORKS™ HD Z ou D (315/80 R 22,5) ou MICHELIN XZY3 (385/65 R 22,5), utilisés selon les préconisations contenues dans la documentation technique MICHELIN disponible en téléchargement dans l'onglet Conseils du site trucks.michelin.eu (conditions d'usage, pression, charge, vitesse..).

Eligibilité et limites de la Garantie Dommage

Les pneumatiques sont couverts par la garantie jusqu'à leur mi-usure, au point le plus haut, conformément aux hauteurs de gomme mentionnées dans les modalités de remboursement ci-dessous et doivent avoir un N° de DOT figurant sur le flanc du pneumatique supérieur ou égal à 0112.

Conditions d'application de l'offre

Procédure à suivre pour bénéficier de la Garantie Dommage

Le client utilisateur* doit enregistrer sur MyAccount ses pneumatiques dans un délai d'un mois suivant la date de facturation (via myaccount.camion.michelin.be ou myaccount.transport.michelin.lu) à défaut d'enregistrement selon les conditions précitées la garantie ne s'appliquera pas.

Modalités de prise en charge en cas de dommage

Définition d'un dommage accidentel

Tout dommage d'origine accidentel (choc, blessure), survenant sur le pneu enregistré, et le rendant impropre au roulage. Cela exclut un accident de la route et/ou un acte de vandalisme, incendie et catastrophes naturelles.

Procédure à suivre

Le client utilisateur* se connecte sur MyAccount et identifie le pneumatique concerné dans la liste des pneumatiques déjà enregistrés puis choisit le revendeur professionnel de pneumatiques ** à qui il confie le traitement du dommage jusqu'au remboursement.

Le client utilisateur* envoie le pneumatique concerné chez le revendeur **. L'acceptation de la procédure de prise en charge du dommage par Michelin implique l'acceptation d'un transfert de propriété du pneumatique endommagé.

Modalités de remboursement

Après examen et validation du pneu endommagé par Michelin (sous réserve qu'il réponde aux conditions précitées et qu'il ne soit pas réparable), un avoir proportionnel au pourcentage de sculpture restante sur le pneu sera effectué par Michelin auprès du revendeur **. Le revendeur ** rétrocède cette somme au client utilisateur* sous forme d'avoir. Cet avoir est calculé sur la base d'un montant forfaitaire de remboursement par pneumatique défini selon la formule ci-dessous :

13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XZY:

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 460

13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XDY:

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 460

315/80 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XZY

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 455

315/80 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XDY

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 455

385/65 R 22.5 MICHELIN XZY3

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 445

315/80R22.5 XWORKS HD Z

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 455

315/80R22.5 XWORKS HD D

(mm restant / Profondeur de sculpture des pneumatiques neufs.) x € 455

Le client utilisateur* est informé de l'évolution du traitement de la garantie sur MyAccount.

Les opérations de service liées à l'acheminement, à la réparation ou au remplacement du pneu restent à la charge du client utilisateur*.

POUR EN SAVOIR PLUS :



SUR INTERNET

camion.michelin.be
transport.michelin.lu



PAR E-MAIL

truckbenelux@nl.michelin.com

ENREGISTREZ VOS PNEUS :



EN CRÉANT VOTRE COMPTE PERSONNALISÉ MYACCOUNT VIA

myaccount.camion.michelin.be/
myaccount.transport.michelin.lu

* Le client utilisateur est une entreprise qui exerce son activité de transport à l'aide d'une flotte de véhicules Poids Lourd lui appartenant et dont il assume la charge de l'entretien et de la gestion.

** Revendeur professionnel de pneumatiques ayant un compte direct Michelin.

